

32) 4*) UTILISATION crédits FIDOM au titre de la tranche 1961

Bolotte

LE MAIRE. - Lors de notre dernière réunion, il avait été décidé que les 4 millions de crédits FIDOM qui nous sont alloués au titre de la tranche 1961⁽⁴⁾ seraient utilisés de la manière suivante:

(+) pour réfection
des routes

- 3 millions pour la réfection du CD 42

- 1 million pour l'achèvement de la route du Bois de Nèfles.

Je vous demande, Messieurs, d'affecter les 4 millions uniquement à la réfection du CD 42.

A l'unanimité, le Conseil adopte la proposition du Maire.

Vu et approuvé
M. Denis, le 23 janvier 1962
D. le Maire et son délégué
Le Secrétaire Général
Signé: P. Bolotte.

11